

voquer des délégués des associations d'instituteurs réparties dans les diverses provinces. Chacune d'elles compte une fédération d'instituteurs désignée d'une façon différente. Je suis sûr que les directeurs de tels organismes seraient heureux de collaborer avec le ministère fédéral et de lui conseiller la méthode qui favorisera le succès de l'enseignement post-scolaire. On a fait jusqu'ici plusieurs tentatives au petit bonheur et à titre bénévole. Je les ai moi-même encouragées, mais les ministères provinciaux ne fournissaient jamais suffisamment de fonds pour permettre l'exécution de programmes d'envergure. Si le ministère fédéral accordait de l'aide, je suis sûr que les associations d'instituteurs des diverses provinces dresseraient en peu de temps un projet indiquant la meilleure façon de procéder.

M. BENTLEY: Cet article m'intéresse vivement parce que je l'approuve de tout cœur. Je souhaite, avec l'honorable député de Vegreville et d'autres, qu'il devienne rétroactif. Le discours de l'honorable député lui a mérité les félicitations de l'honorable député de Vancouver-Sud et du ministre du Commerce, ce qui signifie que, comme moi, ils partageaient son avis. Il aurait pu, cependant, se montrer plus juste et exposer les faits avec plus d'exactitude lorsqu'il parlait de la faible proportion de la population qui comprend le socialisme. Il a également reproché à notre groupe de ne pas connaître cette question. En réponse à cette partie de ses observations, je vais citer le premier paragraphe d'un article de fond paru dans le *Citizen* d'Ottawa en date du 29 avril 1946. Voici l'extrait en question:

Ignorance de l'électeur

En moyenne, sept sur dix électeurs au Canada ne voient pas de distinction entre les libéraux et les conservateurs progressistes qui représentent les deux partis politiques les plus anciens.

J'espère que le secrétaire d'Etat prendra à cœur cet article de fond et s'il ne peut mettre ces 70 p. 100 au courant de l'évolution historique de nos deux plus anciens partis, leur grandeur et leur décadence, il peut du moins commencer dès maintenant à les éclairer sur les nouveaux groupes, afin que l'élément ignorant de notre population soit moins considérable à l'avenir.

M. POULIOT: Quelle différence y a-t-il entre les vieux partis et les nouveaux?

L'hon. M. MARTIN: Les honorables préopinants s'attendent évidemment que j'ajoute aux observations que j'ai déjà formulées à ce sujet. Ainsi que l'a souligné l'honorable député de Vancouver-Sud, la tâche est moins simple qu'elle ne le semble. Si les rouages nécessaires existaient déjà depuis longtemps, nous pour-

riens préciser nos projets et donner de plus amples détails quant à leur mise en œuvre. Mais celui-ci est tout à fait nouveau. La division de la citoyenneté n'est passée à mon ministère que récemment. Créée durant la guerre pour veiller à l'exécution de tâches inhérentes à la poursuite des hostilités, elle a accompli une besogne admirable.

Peu après mon accession au poste de secrétaire d'Etat, je me suis mis en relation avec la division de la naturalisation, du consentement du ministre des Services nationaux de guerre, afin d'obtenir son concours quant à la mise en œuvre de la loi de naturalisation. Une fois qu'elle fût passée à mon ministère, j'ai pu en obtenir une aide plus précieuse en lui permettant de consacrer uniquement aux fonctions dont nous avons parlé ce soir.

La situation qui existe aux Etats-Unis ne nous est pas du tout inconnue. Je suis allé à vingt endroits différents aux Etats-Unis depuis sept mois pour voir quel genre de cérémonie on y tient, quel genre de formation et de renseignements on donne aux futurs citoyens américains. En outre, certains fonctionnaires américains sont venus ici et ont eu l'obligeance de nous renseigner. Lorsque je suis allé en Angleterre récemment, j'ai eu l'occasion d'en causer au Home Office et de voir comment les choses s'y passaient.

Aux Etats-Unis, la situation n'est pas aussi uniforme qu'elle le paraît. Dans la plupart des villes américaines, la cérémonie n'est pas la même. C'est à New-York, à Chicago, à Seattle, à Détroit et au New-Jersey, qu'on trouve les cérémonies les plus impressionnantes. Mais il ne serait pas exact de prétendre que la pratique est uniforme à travers les Etats-Unis. Tout d'abord le règlement n'est pas entré en vigueur avec l'adoption de la loi mais plutôt graduellement, à la lumière de l'expérience acquise, comme le nôtre le sera sans doute. On a rédigé et imprimé des manuels dont j'ai deux exemples sous les yeux. Je crois que le manuel préparé par la succursale ontarienne de l'Ordre impérial des filles de l'Empire est aussi bon que tous les manuels américains. Le Conseil d'éducation et de citoyenneté et d'autres groupements nous ont soumis des manuels. Au total, nous avons reçu de groupements canadiens environ 96 manuels, plus ou moins précieux, indiquant les questions à poser à ces citoyens et la formation à leur donner. Les autorités québécoises, par exemple, ont institué des cours du soir à l'intention de nos futurs concitoyens. Jusqu'à présent, aucune autre province n'a suivi l'exemple.

Je l'ai dit cet après-midi, nous avons commencé par nous aboucher avec les ministres provinciaux de l'Instruction publique, afin de